



Bruxelles, 2 février 2015

Réaction aux commentaires des médias sur la résiliation des relations clients auprès de la Banque Diamantaire Anversoise

Nous souhaitons apporter quelque clarifications concernant les commentaires parus ce jour sur la résiliation des relations clients auprès de la Banque Diamantaire Anversoise.

Pendant plusieurs années, KBC s'est efforcé de trouver un repreneur pour la Banque Diamantaire Anversoise. Conformément à l'accord conclu avec la Commission européenne, KBC a dû annoncer en septembre 2014 la liquidation progressive et en bon ordre du portefeuille de crédits et des activités de la BDA.

En concertation avec le secteur diamantaire, KBC a évalué les implications de cette décision définitive et défini les étapes du processus. KBC et le secteur diamantaire sont ainsi convenus de réaliser la clôture des comptes de clients n'ayant pas de crédits auprès de la Banque Diamantaire Anversoise en deux phases:

- La première prévoyait la clôture des comptes des clients BDA qui sont aussi clients auprès d'un autre établissement financier. Cette phase est pratiquement achevée.
- La seconde prévoyait la résiliation progressive des relations clients BDA exclusifs (non emprunteurs). Cette résiliation s'effectue en concertation directe avec chaque client séparément, celui-ci disposant d'un délai de plusieurs mois pour transférer ses activités liées au négoce de diamants à un autre établissement financier.

Entre-temps, des accords individuels ont été conclus avec les clients titulaires de crédits auprès de la BDA en vue de régler l'amortissement de leurs crédits. Ces accords ont été en grande partie réalisés.

Outre la BDA, le marché compte encore d'autres participants spécialisés dans le financement du négoce de diamants et dans les transactions y afférentes. Le client a le libre choix de l'établissement avec lequel il pourra poursuivre ses activités.

KBC et la BDA se sont engagés à respecter un processus de liquidation ordonné dans le respect du client et en concertation avec lui. Chaque portefeuille client et chaque situation étant différents, les dossiers sont examinés individuellement, au cas par cas. Il n'empêche cependant que les clients de la BDA peuvent toujours s'adresser à KBC pour leurs transactions bancaires indépendantes du négoce diamantaire.